

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 septembre 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre Boudreault	<p>Monsieur Boudreault; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :</p> <p>Question: « Comment forcer les propriétaires d'immeubles commerciaux de la rue Masson à terminer leurs travaux de façades qui sont restés inachevés depuis plusieurs mois? Je fais ici référence aux immeubles côté nord, entre la 6e (la fruiterie) et la 8e Avenue (local vacant, ancien « pawn shop ») dont la brique n'a toujours pas été refaite. Ces propriétaires devraient être mis à l'amende. C'est un manque de respect pour tous les autres propriétaires et commerçants qui travaillent fort pour bien entretenir cette rue. Merci. »</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DIT PARTAGER LE MÊME CONSTAT QUE LE CITOYEN BOUDREAUULT.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, MME CAROLE PAQUETTE, REND COMPTE DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION, EN PRÉCISANT QUE CELLE-CI DEMEURE MUETTE EN CE QUI A TRAIT À L'ÉCHÉANCE DE LEUR RÉALISATION. UNE RÉFORME RÉGLEMENTAIRE POURRA POURVOIR À CETTE LACUNE, MAIS, EN ATTENDANT, LES INSPECTEURS EN BÂTIMENT DE L'ARRONDISSEMENT SONT EN MESURE D'EXERCER UN SUIVI AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES.</p>

<p>Mme Julie Beaulieu</p>	<p>Madame Julie Beaulieu; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :</p> <p>Question: « Je suis propriétaire résidant sur la 5ième avenue, au coin de la ruelle située directement située au sud de Rosemont. J'ai été très heureuse d'apprendre qu'un projet de ruelle verte avait été initié et qu'un projet de fermeture partielle y était aussi greffé. J'ai trois enfants qui jouent fréquemment dans la ruelle et nous avons été témoin à plusieurs reprises de voitures qui empruntent la ruelle de façon rapide et non sécuritaire. À une reprise déjà un de mes enfants a failli se faire frapper. Nous sommes donc tout à fait en accord avec la fermeture partielle de la ruelle et l'appuyons sans réserve. La fermeture partielle empêchera le trafic transversal entre les avenues tout en permettant à tous les propriétaires d'avoir accès en tout temps à leur garage et leur cours arrière. La question que nous posons au conseil est la suivante : quel est l'échéancier prévu pour la mise en place des bacs à fleurs ? Nous avons hâte que la ruelle soit fermée partiellement et que le projet de ruelle verte se mette en branle ! »</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉITÈRE L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL À L'ENDROIT DE LA POLITIQUE DE VERDISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT. LA MISE EN PLACE DU MOBILIER NÉCESSAIRE À L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE RUELLE VERTE SERA PAR AILLEURS EFFECTUÉE DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ.</p>
---------------------------	--	----------------------	--